

COMMUNE D'OUHALLE

22 octobre 2015

L'an deux mil quinze le vingt-deux octobre à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Oudalle se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles

L 121.10 du Code des Communes.

Etaient présents :

M. Jean-Michel ARGENTIN

Mme Marie CLAQUIN

Mme Nathalie COCHARD

Mme Nathalie BLOT

M. Bernard DUFOUR

M. François EUDIER

M. Loïc BOUDIN

M. Ivan REDON

M. Christophe LEBOUVIER

Mlle Manon GOSSE

M. Jean-François TALLAH.

Absents excusés : /

Communication :

Remerciements : le Secours Catholique, le Club de Gymnastique ainsi que le secours populaire ont envoyé une lettre de remerciements pour la subvention reçue.

Visite de M. Gauchard : le trottoir de videmare s'arrête au niveau des trois maisons pour continuer ensuite, M. Gauchard pense qu'il est difficile de rouler avec une poussette sur des cailloux. Il aurait fallu goudronner la partie appartenant à la commune. Des devis vont être effectués afin de rectifier ce problème.

29/7 : M. Argentin informe les élus du passage de la commission sécurité à la salle des fêtes Georges Rousseau. Après quelques travaux de mise aux normes, cette commission a émis un avis favorable à la continuité de l'activité de cet établissement.

06/8 : la commission travaux s'est réunie. Les élus ont établi une liste de travaux nécessaires à la sécurisation des routes. M Daniel a demandé la possibilité d'agrandir l'école afin de créer une pièce de stockage.

Trottoir de Videmare : des anomalies ont été détectées sur ce trottoir, la société Eiffage va faire les retouches nécessaires. M. Eudier pense qu'il aurait été judicieux d'installer des bordures mais l'entreprise ne l'a pas conseillé.

27/8 : M. Argentin a été chercher les fournitures pour les collégiens de la commune. 888 colis ont été distribués pour toutes les communes de Caux Estuaire pour la somme de 16 863 euros totalement financé par Caux Estuaire.

31/8 : Commission finance Caux Estuaire : Lors de l'uniformisation du taux de la taxe d'habitation des communes de Caux Estuaire souhaitent supprimer l'abattement de 15%. Pour Oudalle, il y aurait une augmentation de 30 à 50 € selon les propriétés.

18/9 : sortie des anciens : un temps mitigé mais tout s'est bien passé. Dans l'ensemble, les anciens ont été satisfaits.

22/9 : les travaux de maçonnerie sont en cours. Les vestiaires et l'école sont terminés et le logement communal est en cours. Tout se passe bien.

22/9 : M. Argentin a participé à la commission de suivi de site industrialo-portuaire. Cette commission étudie les problèmes rencontrés par les entreprises. 350 habitations sont en zone seveso dont 348 à Gonfreville l'Orcher.

24/9 : Atelier de prévention de l'ORMES. Création d'une plaquette d'information pour les habitants. Une formation peut être organisée pour tous les agents municipaux.

25/9 : Première réunion organisée par le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique afin de présenter leur projet de regroupement.

29/9 : Réunion au Syndicat d'Eau : l'association Cap Développement présente son projet lors de cette réunion.

30/9 : le bureau d'étude 3GE et la société Augerau vont étudier un projet pour la sécurisation des routes communales.

06/10 : réunion avec M. Lefebvre de Caux Estuaire au sujet du ruissellement.

08/10 : SDE 76 : le dossier route des Falaises a été évoqué. Cette année, seuls les candélabres devaient être changés, les lignes aériennes étaient toujours présentes. Les candélabres seront changés en même temps que les travaux d'effacement de réseau soit l'année prochaine.

12/10 : M Argentin informe les élus du mécontentement du Prêtre de Saint Romain d Colbosc car il souhaite obtenir les clés de l'église. M. Argentin a reçu M. Lemettais économe du diocèse du Havre afin de trouver une solution.

13/10 : réunion electromobile organisée par l'AVERE. C'est une présentation de différents moyens de locomotions électriques. Les voitures peuvent se recharger par une prise électrique normale.

Les élus peuvent consulter en mairie tous les dossiers présentés ci-dessus.

- **Décision modificative :**

Afin de clôturer les comptes concernant les écritures d'éclairage public, une régularisation d'écriture est à effectuer.

Dépense :

Compte 21531/ 041 20 000 €

Recette :

Compte 1325/041 20 000 €

Les élus acceptent à l'unanimité.

- **Remplacement d'un agent absent**

Mme Dewolf est en congé maladie. Durant son absence, Mmes Cousin et Cuffel la remplaceront. Les élus, après en avoir délibéré, autorisent le paiement des heures supplémentaires. Mme Claquin tenait à remercier ces deux personnes.

- **Avancement de grade de deux agents**

Mmes Pouchet et Dewolf peuvent être promu au grade supérieur soit adjoint technique 1ere classe pour Mme Dewolf et Adjoint administratif de 1ere classe pour Mme Pouchet.

Le Maire informe l'assemblée : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il

appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade de Mmes Pouchet et Dewolf, il convient si les élus l'acceptent, de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Le maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'adjoint technique 2nd classe à temps non complet,

La suppression du poste d'adjoint administratif de 2nd classe à temps non complet

La création du poste d'adjoint technique 1 ère classe à temps non complet,

La création du poste d'adjoint administratif de 1 ère classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2016

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Décide :

d'adopter les propositions du Maire

- **Approbation du règlement intérieur**

Le Maire informe les élus du projet de règlement intérieur du personnel, ce dernier a été élaboré par le Centre de gestion. Ce règlement est destiné à tous les agents pour les informer au mieux sur leurs droits, leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes à respecter.

Les élus, après en avoir délibéré, approuvent le règlement intérieur proposé par le CDG.

- **Clôture de l'aire de jeux**

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué la création d'une clôture autour de l'aire de jeux des enfants (avec les grilles de l'ancien city stade)

Deux devis ont été demandés :

Sté Craquelin : 1964 euros ttc

Sté Vert d'Hier Création : 2 376 euros ttc.

M. Argentin trouve le terrain aéré sans la clôture il demande donc aux élus s'ils souhaitent ou non la pose d'une clôture. Les élus, après réflexion, ne souhaitent pas la pose.

Divers travaux de maçonnerie

M. Argentin a demandé des devis à la Sté Deshayes pour :

L'ouverture d'un passage et fermeture de l'ancienne trappe du grenier du garage vestiaire foot : 1734 euros ttc. Le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

La pose d'une protection hydrofuge sur les briques de parement : le devis s'élève à 3 784.20 € ttc, le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

La création d'un muret afin d'installer une fontaine en fonte au cimetière : le devis s'élève à 1026 euros ttc (création du muret et installation de la fontaine). Les élus autorisent le maire à signer le devis.

Pose de deux rampes à l'entrée de l'église : afin de faciliter l'entrée à l'église pour les personnes ayant des difficultés pour marcher. M. Argentin propose d'installer deux rampes. Le conseil accepte à l'unanimité les travaux et autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 1 172.52 €.

Porte de l'entrée de l'église. La porte située sur le coté de l'église se détériore avec le temps. La Sté Dehayes propose le rabotage, le ponçage et la teinte de cette porte ainsi

que l'installation d'une barre de seuil. Le devis s'élève à 1698 euros ttc. Le conseil accepte à l'unanimité.

Création d'un muret au talus de l'abribus de Verguetot : 3 367.20 euros ttc. M. Redon pense qu'il serait plus judicieux de réfléchir sur ce qui pourrait être fait sur la totalité du talus.

- **Remplacement de la Clio**

M. Eudier a demandé de nouveaux devis pour le remplacement de la Clio.

Peugeot le Havre :

Nouveau Partner confort essence (options comprises) : 13 797.76 €

Nouveau Partner confort diesel (options comprises) : 14 484.76 €

Nouveau Partner confort électrique (options comprises sans les primes) :

27 852.88 € à déduire bonus écologique de 6100 €

Citroën le Havre

Nouveau Berlingo diesel (options comprises) : 17 196.68 €

M. Eudier présente aussi un devis concernant un Partner électrique. Les élus sont indécis sur l'achat d'un véhicule essence ou électrique. M. Argentin souhaite l'opinion des agents, premier utilisateur de ce véhicule. Il propose aux élus de surseoir la décision et d'inviter au prochain conseil les agents techniques afin d'expliquer leurs attentes.

- **Contrat de maintenance informatique**

La société, qui gérait la maintenance du parc informatique de la commune, a cessé son activité. Deux entreprises ont été contactées afin de remplacer la société Com Sys.

Sté INITIO : 24 heures d'intervention annuelle : 1920 euros ht si dépassement du temps d'intervention, les heures supplémentaires seraient facturées 100 € ht.

Sté ADMI : Maintenance : intervention illimitée

Prévention : une intervention technique préventive tous les ans

Montant du devis 2 878.76 € hors taxes.

Après étude des deux devis, les élus autorisent le maire à signer le devis de la société ADMI.

- **Contrat de balayage**

L'entreprise Pizzorno a cessé son activité en juillet dernier. Le balayage des voiries communales n'est donc plus effectué. Des devis ont été demandés à deux entreprises différentes.

Le passage mensuel est prévu pour les routes suivantes : Route des Entreprises, Route de Videmare, Route de la Vallée, Route de l'Eglise, Route du Hamelet.

Un passage tous les 2 mois pour le chemin du Hamelet Route de la Plaine, Route de Verguetot, Route et chemin des Fontaines, Chemin des Sources et chemin de la Lisière.

Sté Sane Serc : 8 880 euros ht par an

Sté Veolia : 4845 euros ht par an.

Les élus, après en avoir délibéré, décident de retenir le devis de la Sté Veolia.

- **Classe de neige**

La classe de CE 2-CM 1 de M. Quagliarini doit partir en classe de neige à Albiez du 11 au 20 mars prochain. Le montant du séjour est de 627.75 €/ enfant. 4 Oudallais vont participer à ce séjour. Le conseil accepte ce séjour et fixe la participation des familles à 120 euros.

- **Proposition achat bande de terrain**

La route de la Vallée est très étroite à un endroit. Le Maire propose aux élus d'acheter une bande de terrain appartenant à M. Leseigneur afin d'effectuer l'agrandissement de ce virage dangereux. Les élus autorisent le maire à effectuer les démarches nécessaires à la vente avec le propriétaire de la parcelle B 126.

- **Modification priorité Route de la Vallée**

La sortie route des Fontaines est dangereuse car il n'y a pas de visibilité. Le maire propose aux élus de modifier à cet endroit en installant un panneau stop route de la Vallée (dans le sens de la descente et une balise de priorité dans le sens de la montée). Après en avoir délibéré, les élus acceptent le changement de priorité sur cette voie.

- **Proposition révision Plan Local d'Urbanisme**

M. Argentin, suite à la demande d'habitants de la commune, demande si les élus souhaitent ou non la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les élus, à l'unanimité, souhaitent effectuer la révision du Plan Local d'Urbanisme actuel.

Les élus autorisent le Maire à demander des devis pour l'étude de cette révision.

- **Voyage des Jeunes**

M. Argentin demande à la commission jeune la possibilité ou non de prévoir une sortie pour les adolescents de la commune. M. Boudin propose une sortie à la Cité de la Mer. Mme Clauquin n'est pas très favorable. La commission jeune va se réunir prochainement.

- **Colis des Anciens**

La commission ancien va se réunir afin d'organiser les festivités de fin d'année.

- **Conclusion salle multi-activités**

M. Argentin présente aux élus le retour de l'enquête concernant la construction ou non de la salle multi-activités. M. Argentin souligne que les élus ont eu du mal à retourner le questionnaire. M. Lebouvier s'interroge sur le besoin de créer cette salle. M. Argentin propose aux élus de se réunir le 18 novembre prochain afin de réfléchir sur la continuité de ce projet.

- **Achat de terrain**

Afin de créer une bande cyclable Route du Hamelet et d'aménager l'entrée du Village, il serait intéressant d'acquérir une bande de terrain. Les élus autorisent le Maire à commencer les démarches auprès des 4 propriétaires des terrains.

- **Construction rangement**

M. Daniel, directeur de l'école, souhaite une pièce supplémentaire pour un créer un rangement. Les élus sont favorables à ce projet d'agrandissement, ils autorisent donc le maire à demander des devis auprès d'architectes.

- **Club de Football Entreprise**

Un club de football d'une entreprise de Saint Vigor d'Ymonville a demandé l'autorisation d'utiliser le terrain d'Oudalle pour les entraînements et les matchs. Le Maire demande la position des élus vis à vis de cette demande. Les élus autorisent la mise à disposition du complexe sportif au club de football de la Sté THN pour deux entraînements la semaine. La location à titre précaire sera de 50 euros par mois.

- **Changement de règlement pour la location de la salle des Fêtes.**

Cela fait plusieurs fois cette année, que des Oudallais réservent la salle et ne préviennent pas pour l'annuler.

Réservation : Les élus décident, après en avoir délibéré d'encaisser la somme de 100 euros à la location et d'encaisser la somme restante deux mois avant la date effective de location. La caution reste de 610 euros.

- **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Seine Maritime :**

M. Le Maire présente aux élus le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Seine Maritime. Les élus après étude du projet acceptent la proposition du préfet. La communauté de Communes Caux Estuaire gardera sa configuration actuelle.

- **Questions diverses**

Le club de football demande la possibilité d'installer des filets entre le terrain et le city stade. M. Argentin va demander des devis afin de déplacer les filets existants.

Aménagement du talus route de Videmare : M. Eudier propose d'installer une bâche en géotextile sur le talus route de videmare. Des devis vont être effectués.

M. Argentin informe les élus qu'un arrêté a été pris afin d'interdire de donner de la nourriture aux canards route des Falaises.

Tracteur tondeuse : les agents demandent la possibilité de revendre le tracteur tondeuse existant et de le remplacer par un autre qui pourra tondre même si l'herbe est humide.

La séance est levée à 22 h 10 et ont signé les membres présents.